ÉPREUVES E3C DU BAC

Question écrite posée le mercredi 15 janvier 2020

De M. Stéphane PEU
Député de Seine-Saint-Denis
Membre de la commission de loi

À M. Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale

Conditions de mise en œuvre des épreuves de contrôle continu appelées E3C

Monsieur le député interpelle Monsieur le ministre de l'Éducation nationale sur les conditions de mise en œuvre des premières épreuves communes de contrôle continu appelées « E3C » instaurées par la réforme du baccalauréat. Des épreuves qui compteront pour 30% de la note finale du baccalauréat.

Alors que ces épreuves destinées aux élèves de Première doivent avoir lieu entre le 20 janvier et la mi-mars, de nombreux établissements se trouvent, à quelques jours de l'ouverture de cette session, dans d'immenses difficultés organisationnelles. Ainsi à titre d'exemples : la banque de sujets n'a été ouverte que la deuxième semaine de décembre -laissant aux équipes un temps dérisoire pour les choisir, harmoniser les corrections, se familiariser avec des grilles de barème élaborées sans concertation pour les épreuves de langue vivante-, de nombreux sujets ne correspondent pas aux progressions établies par les enseignant.e.s, l'obligation faite de numériser les copies alors qu'aucun moyen supplémentaire n'a été donné – ce qui alourdit fortement la charge de travail des personnels administratifs- , que les outils dont ont été dotés les établissements sont complexes et ne prennent pas en compte les spécificités de certaines matières (cartes colorées…), que la rémunération prévue pour la correction est très inférieure à ce qui est prévu pour les autres épreuves du baccalauréat. Par ailleurs, un autre obstacle à la mise en œuvre de ces épreuves réside dans le fait que n'ayant pas lieu le même jour sur l'ensemble du territoire, il existe un risque non négligeable qu'un même sujet soit donné à plusieurs jours d'intervalles et qu'entre-temps la correction soit rendue publique. Une situation qui fait légitimement craindre aux enseignant.e.s, aux équipes de vie scolaire, aux personnels administratifs, aux proviseurs, aux parents d'élèves et aux lycéens une rupture d'égalité face à ce diplôme de premier grade universitaire.

Dans ce contexte, de très nombreux établissements ont annoncé ne pas être en mesure d'organiser ces épreuves et douze syndicats enseignants et lycéens, ainsi que le syndicat majoritaire des personnels de direction ont exprimé leur malaise, leur épuisement professionnel à tenir le rythme dans ces conditions et demandé à monsieur le ministre de l'Éducation nationale de renoncer à cette première session afin d'améliorer l'organisation de celle-ci.

Monsieur le député demande au Ministre de l'éducation nationale si, dans un souci d'apaisement et de garantie du principe d'égalité des candidats au baccalauréat, il accepte de reporter cette session.

Permanence parlementaire

Hôtel de Ville
2 place Victor Hugo
93200 Saint-Denis

01 41 68 21 89

contact@stephanepeu.fr

Des permanences ont également lieu à Pierrefitte-sur-Seine et à Villetaneuse.

Retrouvez-moi sur

Stéphane Peu

Stephane1peu

Abonnez vous à la newsletter

en envoyant votre adresse mail à newsletter@stephanepeu.fr

Farid Aïd

Député suppléant
Farid.aid.2020@gmail.com

LA GAUCHE DEBOUT ET INSOUMISE

ASSEMBLÉE NATIONALE